



OPEN  
CONTRACTING  
PARTNERSHIP

ONU  
FEMMES

NOTE DE POLITIQUE

# AMÉLIORER L'ACCÈS AUX MARCHÉS PUBLICS POUR LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DÉTENUES ET DIRIGÉES PAR DES FEMMES EN AFRIQUE DE L'OUEST



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP  
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE  
DE DÉVELOPPEMENT



we-fi  
WOMEN ENTREPRENEURS  
FINANCE INITIATIVE

## Note de synthèse politique destinée aux institutions régionales en Afrique

### Définitions

- **Passation de marchés publics sensible au genre** : sélection durable de services, biens ou travaux publics auprès d'entreprises détenues ou dirigées par des femmes et/ou ayant des politiques et des pratiques qui intègrent une dimension de genre pour leurs employé(e)s et leurs chaînes d'approvisionnement.
- **Entreprises détenues par des femmes**<sup>1</sup> : entités juridiques qui :
  - sont détenues au minimum à 51 % par une ou plusieurs femmes ;
  - sont contrôlées de manière inconditionnelle par une ou plusieurs femmes en ce qui concerne la prise de décisions à long terme et la gestion et l'administration quotidiennes des activités commerciales ;
  - sont indépendantes d'autres entreprises qui ne sont pas détenues par des femmes.
- **Entreprises dirigées par des femmes** : entités juridiques de tout domaine où les femmes représentent au minimum 50 % des haut(e)s dirigeant(e)s ayant des capacités de prise de décision stratégique.

Source : UN Women. 2022. « Procurement's strategic value: Why gender-responsive procurement makes business sense. » New York : UN Women

### Introduction

Les marchés publics font référence aux différentes façons par lesquelles les gouvernements commandent des biens (fournitures ou produits), des travaux et des services à l'aide de différentes dispositions contractuelles et de différents outils d'achats. Les offres des marchés publics représentent un marché intéressant pour les entrepreneurs car les gouvernements du monde entier dépensent environ 12 % de leur PIB en contrats publics. La valeur des marchés publics était estimée à au moins 13 000 milliards d'USD du PIB mondial en 2018<sup>2</sup>.

L'accès aux marchés publics représente un marché potentiel important et une source d'activité significative pour les PME car les contrats publics peuvent stimuler une hausse des investissements et de la productivité et la création d'emplois pour les entreprises. En outre, un cadre de passation des marchés publics bien conçu renforce la confiance de la population envers le gouvernement, ainsi que la compétitivité du secteur privé, tout particulièrement

en permettant aux PME de saisir des opportunités. Au niveau mondial, 30 % des PME sont détenues par des femmes<sup>3</sup>, cependant, les entreprises détenues par des femmes n'ont accès qu'à 1 % de l'ensemble des contrats des marchés publics, ce qui laisse sous-entendre des inégalités systémiques entre les hommes et les femmes au sein des systèmes de passation des marchés publics<sup>4</sup>.

Les marchés publics représentent jusqu'à 30 % à 40 % du PIB dans les pays les moins développés<sup>5</sup>. En Afrique de l'Ouest, certains pays dépensent près d'un sixième de leur PIB dans les marchés publics<sup>6</sup>. En parallèle, dans la région, les femmes entrepreneures restent sous-représentées dans l'accès aux marchés publics. Au Sénégal, par exemple, moins de 10 % des femmes entrepreneures connaissent la législation sur la passation positive des marchés publics et moins de 5 % déclarent bien connaître le processus et les modes de passation des marchés publics<sup>7</sup>.

1 De nombreuses organisations ont leur propre définition des entreprises détenues par des femmes. Cette publication utilise la définition standard du système onusien.

2 Open Contracting Partnership (2020) [How governments spend: Opening up the value of global public procurement](#).

3 World Bank Gender Data Portal (2019)

4 World Bank Gender and Equality in Public Procurement (2021)

5 Kirton, R.M. 2013. Gender, Trade and Public Procurement Policy. London: Commonwealth Secretariat.

6 Nigéria, Libéria et Togo (en 2017)

7 ONU Femmes. 2018. Évaluation du dispositif de discrimination positive en faveur des entreprises des femmes dans l'accès aux marchés publics au Sénégal.

La passation des marchés publics, qui intègre une dimension de genre en incluant les entreprises détenues par des femmes, peut contribuer à la hausse de la croissance économique du pays, à une meilleure égalité entre les hommes et les femmes et à une autonomisation économique efficace des femmes.

Dans la mesure où les gouvernements et les institutions régionales cherchent à déployer des stratégies dans des scénarios d'après-crise, les marchés publics peuvent jouer un rôle en tant que mécanisme permettant d'accélérer la reprise et de promouvoir des politiques socio-économiques inclusives.

L'utilisation stratégique des marchés publics<sup>8</sup> peut contribuer au développement durable et à l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique de l'Ouest grâce à<sup>9</sup> :

- La promotion du développement de l'entrepreneuriat féminin et de l'autonomisation économique des femmes ;
- L'amélioration de l'égalité entre les hommes et les femmes tout au long de la chaîne d'approvisionnement ;
- Le soutien d'une économie permettant une utilisation plus rationnelle des ressources et le soutien des petites et moyennes entreprises détenues par des femmes, dirigées par des femmes ou employant des femmes ;

- Le renforcement des performances financières et la résilience à long terme des entreprises détenues par des femmes, dirigées par des femmes ou employant des femmes ;
- La promotion de la non-discrimination en matière d'emploi, en exigeant la mise en place de programmes d'action positive par les prestataires ;
- L'encouragement du développement industriel, en favorisant les biens produits localement et les entreprises nationales (en matière de marchés publics durables de façon plus générale) ;
- Le soutien d'un environnement durable, en exigeant des prestataires qu'ils fournissent des produits qui consomment peu d'énergie et des biens fabriqués à partir de matières recyclées ou d'écomatériaux (en matière de marchés publics durables, de façon plus générale).



Seulement **1 %**  
du total des dépenses annuelles  
des marchés publics est contracté  
auprès d'entreprises détenues par  
des femmes.<sup>10</sup>



En Afrique sub-saharienne,  
**3 sur 10**  
petites, moyennes et grandes  
entreprises sont détenues  
par des femmes.<sup>11</sup>



**45 %**  
des micro, petites et moyennes  
entreprises détenues par des femmes  
ont signalé la nécessité d'établir des  
quotas d'entreprises détenues par des  
femmes dans la passation des marchés  
publics en Afrique.<sup>12</sup>

8 Les marchés publics durables font référence à la façon dont les organisations achètent des biens et services dans le cadre des trois piliers de développement durable : les gains économiques, sociaux et environnementaux.

9 UN Women and the ILO, 2021. « Rethinking Gender-Responsive Procurement: Enabling an Ecosystem for Women's Economic Empowerment. » New York and Geneva

10 World Bank Gender and Equality in Public Procurement (2021)

11 World Bank, Gender Data Portal 2020

12 UN Women, Online regional surveys for women's opportunities in trade in Africa, 2021

## Obstacles auxquels les femmes doivent faire face dans la passation des marchés publics en Afrique de l'Ouest

Les petites et moyennes entreprises détenues par des femmes et dirigées par des femmes ne peuvent pas tirer profit des dépenses du gouvernement car elles font face à différents désavantages structurels qui ont pour effet de limiter leur croissance et leur développement.

- **Les préjugés sexistes et les normes sociales discriminatoires** ont un impact négatif sur la capacité des femmes à accéder aux marchés publics. La répartition du travail entre les hommes et les femmes est à l'origine de la concentration des femmes dans les secteurs informels et sous-évalués. En Afrique, les femmes passent trois fois plus de temps que les hommes à réaliser du travail de soins non rémunérés<sup>13</sup>. Cela entraîne une pauvreté de temps pour préparer et soumettre des appels d'offres et suivre l'ensemble du processus de passation des marchés publics.
- **Niveau élevé de travail informel** : le travail informel est une source d'emploi plus importante chez les femmes en Afrique de l'Ouest (et concerne 95 % des femmes)<sup>14</sup>. Les femmes sont plus susceptibles de créer leur entreprise par nécessité et de travailler pour des entreprises informelles que les hommes. La petite taille et la nature informelle des entreprises détenues par des femmes sont causées par les inégalités structurelles entre les hommes et les femmes et entravent leur capacité à répondre aux exigences souvent strictes des grands contrats gouvernementaux, qui nécessitent que les fournisseurs soient enregistrés officiellement.
- **Les longs retards de paiement** sont un problème majeur, tout particulièrement pour les entreprises détenues par des femmes et les dissuade de répondre aux appels d'offres des marchés publics. Les femmes ont signalé que les paiements des institutions du secteur public connaissent souvent des retards et sont imprévisibles. À la différence des grandes entreprises, les petites et moyennes entreprises détenues et dirigées par des femmes manquent de liquidités pour préfinancer les engagements liés au contrat et sont par conséquent incapables d'accepter de longs délais de paiement.
- **Accès limité au crédit** : pour les entreprises détenues et dirigées par des femmes, même celles du secteur formel, les coûts élevés de préqualification et l'incapacité à obtenir un engagement de préfinancement auprès des institutions financières limitent leur participation aux marchés publics. En outre, dans certains pays, les dispositions juridiques, statutaires ou d'usage entravent l'accès des femmes au crédit ou aux terrains et à d'autres ressources de production qui peuvent servir en tant que garanties pour les prêts. Les femmes sont soumises à des taux d'intérêt élevés, à d'énormes garanties et demandes de justification de leur expérience, ce qui limite leur capacité à acquérir le capital opérationnel nécessaire pour répondre aux appels d'offres des grands projets des marchés publics.
- **Informations et connaissances limitées sur les possibilités d'appels d'offres** : au Nigéria par exemple, de nombreuses femmes ont indiqué qu'elles accèdent aux informations concernant les marchés publics par l'intermédiaire des hommes (collègues, membres de la famille ou employés de sexe masculin)<sup>15</sup>. Cela met en lumière le caractère limité des informations sur les marchés publics dont disposent les femmes, mais également les relations de parrainage et de réseau professionnel insuffisantes entre les entreprises détenues par des femmes. Les connaissances et la compréhension des différentes étapes des processus de passation des marchés publics sont faibles au sein des entreprises détenues par des femmes.



13 OIT, Prendre soin d'autrui : un travail et des emplois pour l'avenir du travail décent / Bureau international du Travail – Genève : OIT, 2018.

14 ILO. 2020. The Transition from the Informal to the Formal Economy in Africa. Background paper for the GEPR Chapter 5 « The transition to formality: Comparing policy approaches in Africa, Asia and Latin America »

15 UN Women Nigeria (2018) Baseline Study. Women's Access to Public Procurement in Nigeria.

- **Perceptions de la corruption** : les entreprises détenues et dirigées par des femmes perçoivent le processus de passation des contrats comme étant biaisé et remettent en question l'équité des processus de passation des marchés publics. L'impression générale est que les grands contrats d'infrastructures sont habituellement passés à des entreprises détenues par des hommes<sup>16</sup>.

- **Violences sexistes** : les femmes qui participent au processus de passation des marchés publics sont parfois vulnérables au harcèlement sexuel et aux violences sexistes. Dans une enquête réalisée par ONU Femmes au Sénégal, 3 % des femmes interrogées indiquaient avoir été victimes de harcèlement sexuel pour obtenir un marché public<sup>17</sup>. Cette situation est aggravée par l'absence de mécanisme de traitement des plaintes au sein de la plupart des entités qui gèrent les marchés publics, et par le manque d'indicateurs de genre dans les audits annuels sur les marchés publics.

## Vers une passation positive des marchés publics en Afrique de l'Ouest : réglementations régionales et rôle des organisations régionales

En Afrique de l'Ouest, le processus de passation des marchés publics est soutenu par l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
<b>8 membres</b> Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo	<b>15 membres</b> Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo
<b>Mandat</b> Réaliser l'intégration économique des États membres en renforçant la compétitivité des activités économiques dans le cadre d'un marché ouvert et concurrentiel et d'un cadre juridique rationalisé et harmonisé.	<b>Mandat</b> Promouvoir l'intégration et la coopération dans le but d'établir une union économique en Afrique de l'Ouest permettant d'augmenter le niveau de vie de sa population et de maintenir et de renforcer la stabilité économique, de favoriser les relations entre les États membres et de contribuer au progrès et au développement du continent africain.



16 UN Women, Online regional surveys for women's opportunities in trade in Africa (2021)

17 ONU Femmes, Évaluation du dispositif de discrimination positive en faveur des entreprises des femmes dans l'accès aux marchés publics au Sénégal. 2018.

Dans le cadre de l'UEMOA, il existe deux directives sur les marchés publics (*Directive n°04/2005/CM/UEMOA et Directive n°05/2005/CM/UEMOA du 9 décembre 2005*), tandis que dans la zone de la CEDEAO, les États membres suivent les dispositions de la charte pour les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) de la CEDEAO. Une évaluation de la sensibilisation aux questions de genre révèle qu'il existe très peu de clauses positives dans la passation des marchés publics dans la région, comme cela est expliqué ci-dessous.

### Passation des marchés publics dans les pays de l'UEMOA

**Les pays de l'UEMOA ont adopté un véritable Code Communautaire sur les Marchés Publics, qui est appuyé par un traité constitutif conférant de façon inhérente un rôle essentiel aux contrats des marchés publics. Les pays de l'UEMOA ont également adopté deux directives sur les marchés publics<sup>18</sup> :**

[1] Directive n°04/2005/CM/UEMOA du 9 décembre 2005 portant sur les procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics dans l'UEMOA

[2] Directive n°05/2005/CM/UEMOA du 9 décembre 2005 portant sur le contrôle et la régularisation des marchés publics dans l'UEMOA

**Ces directives inscrivent les principes fondamentaux des marchés publics, communément reconnus par la communauté internationale<sup>19</sup>, à savoir :**

La LIBERTÉ d'accès aux marchés publics, l'ÉGALITÉ de traitement des soumissionnaires, la TRANSPARENCE du processus et la RATIONALISATION des dépenses publiques.

**Au sein des pays de l'UEMOA, l'Observatoire Régional des Marchés Publics de l'UEMOA (ORMP) aide la Commission de l'UEMOA à définir et mettre en œuvre les règles de surveillance multilatérale en matière de marchés publics et de délégations de services publics. L'ORMP est responsable de :**

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• La surveillance multilatérale dans le domaine des marchés publics et des délégations de services publics, y compris l'application des directives.</li> <li>• La surveillance des réformes du système de marchés publics et de délégations de services publics au niveau des États.</li> <li>• La surveillance du bon fonctionnement des mécanismes de recours non juridictionnels pour les acteurs au niveau régional.</li> <li>• L'évaluation de la qualité et des performances des systèmes des États membres conformément aux normes standard définies dans la Déclaration de Paris.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La réalisation des objectifs des activités de renforcement des capacités pour le personnel responsable des marchés publics dans les pays de l'UEMOA.</li> <li>• L'approbation des programmes annuels d'activité consolidés des organismes de réglementation nationaux et l'information périodique du haut comité directeur en ce qui concerne le Programme Économique Régional.</li> <li>• La préparation annuelle ou semestrielle d'un rapport de surveillance sur les marchés publics, qui prend également en compte les interventions des organismes de réglementation nationaux.</li> </ul> |
|---|--|

Évaluation de la sensibilisation aux questions de genre dans les marchés publics :

1. Les directives de l'UEMOA n'intègrent pas la dimension de genre.

2. L'ORMP ne dispose pas d'un cadre clair de passation des marchés publics avec une dimension de genre pour intégrer une passation positive des marchés publics dans ses objectifs et ses activités.

### Passation des marchés publics dans la CEDEAO

**La charte pour les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) de la CEDEAO a été conçue pour renforcer les MPME de la région par le biais de programmes de renforcement des capacités, de plateformes de partenariats, de développement de l'entrepreneuriat, de l'accès au crédit et de la promotion des entreprises. Entre autres initiatives, la charte présente des stratégies pour stimuler l'accès des MPME de la région aux marchés publics.**

Évaluation de la sensibilisation aux questions de genre dans les marchés publics :

La charte pour les MPME de la CEDEAO exhorte les États membres à établir des dispositions pour les PME dirigées par des femmes. Ainsi, l'article 16 de la Charte des MPME de la CEDEAO (2015-2020) stipule que :

*Chaque État membre et ses institutions (Administrations Locales, Entreprises du Secteur Public et Organisations Parapubliques) doivent rendre exclusivement aux MPME les appels d'offres publics compétitifs lorsque le montant est inférieur ou égal à cent mille (100 000) dollars US, sans toutefois influencer les lois de passation en leur faveur.*

*Article 16b : Les États membres doivent réserver un pourcentage des marchés publics aux MPME, notamment à celles dirigées par des femmes. Le pourcentage est à déterminer par l'État membre.*

**Il est cependant nécessaire de définir un seuil pour le pourcentage de marchés publics réservés aux MPME détenues par des femmes au sein des États membres.**

18 Nam, Nicholas. Role of public procurement in regional integration - case of WAEMU. Presentation. - April 2019

19 ibidem



45 %

des MPME détenues par des femmes en Afrique ont signalé la nécessité d'établir des quotas d'entreprises détenues par des femmes dans la passation des marchés publics<sup>20</sup>.

## De meilleures politiques pour des marchés publics sensibles au genre en Afrique de l'Ouest : Que peuvent faire les institutions régionales ?

### Recommandation n°1 : les organisations régionales (la CEDEAO et l'UEMOA) peuvent mettre en place ou renforcer leurs politiques et cadres juridiques de passation des marchés publics qui intègrent une dimension de genre en :

- Établissant ou en renforçant leurs politiques et leur cadre juridique et réglementaire régional pour une passation positive des marchés publics ;
  - Harmoniser la définition des petites et moyennes entreprises détenues par des femmes au sein des États membres.
  - De telles politiques pourraient définir des quotas ou des niveaux ciblés en matière de dépenses en marchés publics qui pourraient être alloués aux entreprises détenues par des femmes.
- Simplifiant les processus de passation des marchés publics et les procédures administratives, et en formant les entreprises détenues et dirigées par des femmes sur ces aspects ;
- Receuvant et en analysant régulièrement des données sur l'accès des entreprises détenues par des femmes aux marchés publics et en appliquant en interne dans les analyses des prises de décisions pour améliorer les réglementations ;
- Établissant des mécanismes d'action positive pour les systèmes internes de passation des marchés publics des institutions.

### Recommandation n°2 : combattre les discriminations sexistes et le harcèlement sexuel dans les processus de passation des marchés publics :

- Accroître le nombre de femmes dans les administrations publiques, à tous les niveaux.
- Réaliser des études pour évaluer la prévalence du harcèlement sexuel dans les pratiques de passation des marchés publics dans les États membres de la CEDEAO.
- Utiliser les résultats de l'étude pour développer des campagnes d'éducation publique pour combattre toutes les formes de corruption, et combattre l'utilisation des violences sexistes en tant que mécanisme coercitif, tout particulièrement dans les relations avec les administrations publiques.

### Recommandation n°3 : les organisations régionales et les gouvernements doivent renforcer les capacités des hauts fonctionnaires chargés des marchés publics nationaux et régionaux :

- Formation personnalisée et réorientation des réformes et des pratiques de passation des marchés publics destinées aux hauts

fonctionnaires chargés des marchés publics nationaux et régionaux, ainsi que les responsables et gérants des organismes.

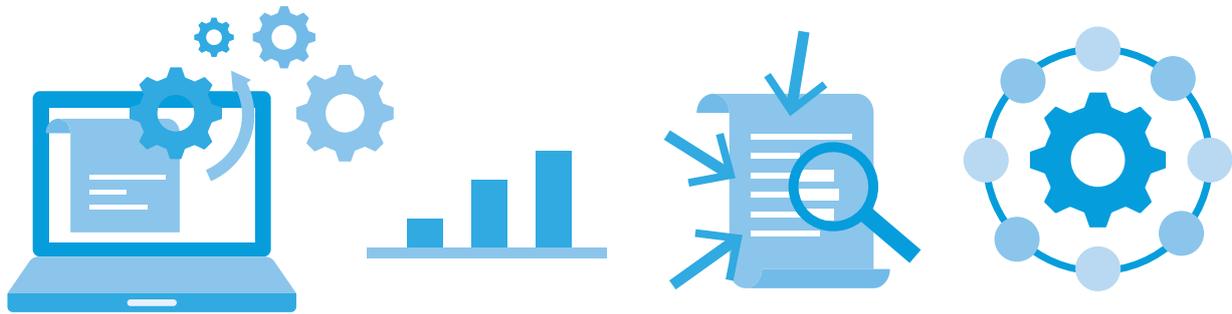
- Formation des responsables des marchés publics avec une attention toute particulière portée sur les questions de genre dans leur travail d'approvisionnement des marchés publics, qui permette de faire avancer l'égalité entre les hommes et les femmes au sein des bases de fournisseurs.

### Recommandation n°4 : les organisations régionales et les gouvernements soutiennent les femmes entrepreneures en leur facilitant l'accès à des services financiers et de capitaux, à des informations, à des réseaux et à des marchés par :

- le soutien aux femmes entrepreneures par le biais de formations pour comprendre les systèmes et les processus, ainsi qu'un accès à des informations sur les marchés publics et une préparation d'appel d'offres solides en plus d'un accès au crédit ;
- la promotion des échanges inter-régionaux et des marchés publics entre les pays ;
- la mise en place de stratégies de défense des intérêts de façon à transformer les services de financement pour qu'ils répondent aux besoins des femmes entrepreneures et leur fournissent un soutien sous forme d'un accès au crédit, tout particulièrement en zone rurale.

### Recommandation n°5 : recueil de données ventilées par sexe au sein des États membres

- Les États membres doivent recueillir des données ventilées par sexe sur les soumissionnaires et les fournisseurs à partir des systèmes de passation des marchés publics et/ou des registres des sociétés au niveau local, national et régional de façon à effectuer un suivi des progrès vers une passation des contrats qui intègre une dimension de genre.
- Développer des valeurs de référence et des indicateurs à intégrer dans le cadre de travail dans le but de réaliser des audits annuels sur les marchés publics.
- Réaliser des études pour documenter les expériences, les facteurs et les goulots d'étranglement qui impactent la fréquence de réponse à des appels d'offres et le taux de réussite des entreprises détenues par des femmes.
- Exploiter différentes études et différents outils de passation des marchés publics qui intègrent une dimension de genre pour accélérer les réformes de passation des marchés publics et les changements culturels de façon à passer les marchés publics dans une perspective qui intègre une dimension de genre.



## La mise en place récente dans la région d’Afrique de l’Ouest d’une passation électronique des marchés publics permet de prendre en charge la plupart des contraintes réglementaires et administratives existantes liées à la passation des marchés publics sensible au genre.

Par exemple, le fait de demander le sexe du candidat sur la plateforme de passation électronique de marchés publics permet de classer les fournisseurs, de recueillir des données et de mesurer les progrès, ainsi que de simplifier l’application des aspects liés à la dimension de genre dans le processus de passation des marchés publics mais au-delà, l’élan réformiste peut être utilisé pour mettre sur la table d’autres choses plus substantielles.

### ENCADRÉ 1 :

#### Dispositions liées à la passation des marchés publics sensible au genre dans les traités

L’**Agenda 2063 de l’Union africaine** appelle à ce qu’au moins 25 % des marchés publics soient passés à des entreprises détenues par des femmes, comme l’indique l’objectif 17 : Égalité complète entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie. 17.4 : Au moins 25 % des marchés publics nationaux annuels au niveau national et local sont passés aux femmes.

Le **protocole de la Communauté de développement de l’Afrique australe (SADC) sur le genre et le développement** a pour ambition de favoriser l’autonomisation des femmes, d’éliminer la discrimination et de parvenir à l’égalité entre les hommes et les femmes en encourageant et en harmonisant le développement et la mise en œuvre de lois, de politiques, de programmes et de projets qui intègrent une dimension de genre.

Le protocole révisé de la SADC sur le genre et le développement de 2016, avec son article 17 sur le renforcement des moyens économiques, exige les points suivants :

- Les États parties entreprennent des réformes pour donner aux hommes et aux femmes des droits et des chances égales en matière de ressources économiques, et un meilleur accès au contrôle et à la propriété des ressources productives, des terres et autres formes de propriété, des services financiers, de l’héritage et des ressources naturelles.
- Les États parties réviseront leurs politiques nationales relatives au commerce et à l’entrepreneuriat afin qu’elles soient soucieuses d’égalité entre les sexes.
- En ayant égard aux dispositions de l’article 5 sur les mesures spéciales, les États parties élaboreront des stratégies visant à s’assurer que les femmes profitent de façon égale des possibilités économiques, y compris celles créées par les processus de passation des marchés publics.

## ENCADRÉ 2 :

### Travail d'ONU Femmes sur les femmes dans l'AfCFTA

Les marchés publics offrent de grandes opportunités pour bâtir une économie plus inclusive, garantir une reprise socio-économique équitable et promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes en renforçant la passation des marchés publics aux entreprises détenues et dirigées par des femmes. Des approches ouvertes, responsables et axées sur les données en matière de passation des marchés publics permettront d'améliorer chaque élément des dépenses gouvernementales. Pour que celles-ci soient pleinement efficaces, elles doivent inclure toutes les entreprises.

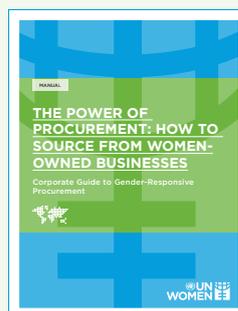
La sous-représentation des entreprises détenues et dirigées par des femmes est un problème majeur pour une société qui se veut plus équitable. L'amélioration de la représentation des femmes et de manière générale, l'intégration d'une dimension de genre, notamment l'intégration des femmes entrepreneures au sein de l'économie offre un potentiel important de stimulation de création d'entreprises, et d'une croissance et d'une autonomisation économiques plus inclusives.

Pour faire face aux barrières et aux difficultés existantes, l'obtention de données fiables spécifiques au sexe sur les marchés publics est un besoin essentiel pour lequel OCP et ONU Femmes ont un rôle vital à jouer, notamment en publiant des données pertinentes par le biais de données ouvertes tout au long du processus de passation des marchés publics au format du standard de données sur la commande publique ouverte (Open Contracting Data Standard - OCDS) et avec le programme phare "Women Count" d'ONU Femmes, qui aide les gouvernements à améliorer le recueil et l'analyse de données spécifiques au sexe. Par ailleurs, davantage d'informations sont nécessaires pour mieux comprendre ce qui freine les progrès pour rendre la passation des marchés publics plus inclusive, cette dernière étant largement spécifique au contexte.

Des publications pertinentes (en anglais) sont disponibles ici :



Empowering women through public procurement and enabling inclusive growth



The power of procurement: How to source from women owned businesses



Legal frameworks for gender responsive procurement



How to empower women-led businesses and make public procurement more inclusive



Building gender-responsive procurement: Lessons from research and practice